



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du MARDI 17 MAI 2022

À LOCTUDY – Centre culturel de Kerandouret

PROCES VERBAL

Convoqué par lettre du 11 mai 2022, le Conseil de communauté s'est réuni au centre culturel de Kerandouret à LOCTUDY sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le MARDI 17 MAI à 18h00.

Sont présents :

| | |
|----------------------|--|
| COMBRIT | MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes MONTREUIL, PICARD |
| GUILVINEC | M. BODÉRE, Mme LOPÉRE |
| ÎLE-TUDY | M. JOUSSEAUME |
| LOCTUDY | MM. BEREHOUC, GAGNÉ, Mmes PRONOST, ZAMUNER |
| PENMARC'H | MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mme LE RHUN |
| PLOBANNALEC-LESCONIL | Mme CARROT, M. LE CLÉAC'H |
| PLOMEUR | MM. CREDOU, LE FLOC'H, Mmes BERROU, STEPHAN |
| PONT-L'ABBE | MM. ANSQUER, CANÉVET, LE DOARÉ, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC |
| SAINT JEAN TROLIMON | M. AUBRÉE |
| TREFFIAGAT | M. LE PRAT, Mme BOURHIS |
| TREGUENNEC | M. MOREL |
| TREMEOC | M. L'HELGOUARC'H |

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LE GALL-LE BERRE (COMBRIT) à M. LOUSSOUARN (COMBRIT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. BODÉRE (GUILVINEC)
Mme BRETON (LOCTUDY) à Mme ZAMUNER (LOCTUDY)
Mme LE GARS (PENMARC'H) à M. BREN (PENMARC'H)
Mme LE TROADEC (PENMARC'H) à M. STEPHAN (PENMARC'H)
M. LE MOIGNE (PLOBANNALEC-LESCONIL) à M. LE CLEAC'H (PLOBANNALEC-LESCONIL)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE)
Mme WILLIÈME (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARÉ (PONT-L'ABBE)
Mme CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT) à M. LE PRAT (TREFFIAGAT)

Nota : Depuis la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 10 novembre 2021, le quorum permettant à une assemblée de se tenir passe de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un ; ces dispositions sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022.

Absents excusés :

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)
M. CAVALOC (PONT-L'ABBE)
Mme BORDET (TREMEOC)

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, M. PIMENTEL, agents de la collectivité.
Les représentants de la presse locale.

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Installation d'un élu communautaire..... | 3 |
| Commissions communautaires..... | 3 |
| 1. Composition des commissions communautaires..... | 3 |
| Représentations au sein des syndicats..... | 3 |
| 1. SDEF | 3 |
| 2. SAGE OUESCO | 5 |
| Renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Ouest Cornouaille | 6 |
| Ressources Humaines | 6 |
| 1. Création d'un CST (Comité Social Territorial) | 6 |
| Divers | 8 |
| 1. Présentation du bilan du SDIS | 8 |

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel.

Avec 33 présents et 9 pouvoirs, le quorum est atteint, le nombre de votants étant établi à 42.

Le Président nomme Mme ZAMUNER, vice-présidente, en qualité de secrétaire de séance.

Le Président demande aux élus d'approuver les procès-verbaux du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 et du 19 janvier 2022. Les PV sont adoptés à l'unanimité.

Le Président introduit la séance : « *Ce soir, je ne vous garderai pas 5 heures, bien qu'il soit agréable de venir à LOCTUDY aussi. On a un petit Conseil, parce qu'on avait une obligation de passer une ou deux délibérations. On en a profité pour rajouter l'intervention avec le le bilan du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) dont les représentants devraient être là pour 18h30 ; je sais que la traversée de Pont-l'Abbé est un peu compliquée, vous m'en excuserez, il y a un pont en moins qui sera rétabli d'ici quelques semaines. Ce n'est donc pas exclu qu'ils aient quelques minutes de retard. L'objectif est que les intervenants fassent la présentation du fonctionnement du SDIS et je ne doute pas que les uns et les autres auront sans doute quelques questions à leur poser, notamment sur la surveillance des plages, par exemple, qui pourra faire l'objet de question et débat. »*

Installation d'un élu communautaire

M. Sylvain COSNARD, élu à LOCTUDY, a mis fin à son mandat de conseiller municipal et concomitamment communautaire par courrier en date du 8 avril 2022 adressé en Préfecture. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales, le Préfet du Finistère a accepté cette démission par courrier du 25 avril 2022.

Dans une commune de plus de 1000 habitants, lorsque le siège d'un conseiller communautaire est vacant, il doit être pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

M. Matthieu BEREHOUC a accepté cette prise de fonction.

M. Matthieu BEREHOUC, élu à LOCTUDY, devient conseiller communautaire et prend ses fonctions à l'occasion de ce Conseil.

Le Président souhaite la bienvenue dans cette instance qui regroupe les représentants des 12 communes, et remercie Sylvain COSNARD pour sa participation active aux différentes commissions dans lesquelles il était membre.

Commissions communautaires

1. Composition des commissions communautaires

Il est proposé que Monsieur Matthieu BEREHOUC intègre en lieu et place de Monsieur Sylvain COSNARD les commissions :

- **3 « Développement économique et Aménagement/Planification »**
- **4 « Développement touristique »**

M. COSNARD était également suppléant au sein de la Commission d'Appels d'Offres, de la Commission « Concession » et de la Commission « Contrôle Financier » ; le nombre de suppléant étant encore suffisant pour pallier les absences des titulaires, il n'est pas nécessaire de procéder à son remplacement.

**En l'absence de question, le Président met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Valide les propositions de modifications de composition des commissions 3 et 4,**
- **Modifie en conséquence la délibération n°C-2021-10-14-01 du 14 octobre 2021 relative à la composition des commissions communautaires.**

Représentations au sein des syndicats

1. SDEF

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), est chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de 269 communes sur les 277 que compte le département.

Collège électoral : 24 élus communautaires titulaires + nomination des suppléants (nombre au choix de l'EPCI, idéalement à minima 1 suppléant par commune). Les élus doivent être logiquement communautaires mais le Président, M. LE DOARE, a convenu avec le directeur du SDEF, M. MONFORT, d'ouvrir les représentations à des élus communaux en raison du nombre d'élus sollicités ; c'est pourquoi certains élus ne sont pas communautaires dans le tableau de représentation présenté ci-dessous, malgré cette indication dans les statuts du SDEF.

La répartition au niveau des statuts du SDEF est envisagée sur la base de 2 délégués titulaires par commune ; cependant l'EPCI peut moduler cette répartition selon le poids des communes

Voici la répartition arrêtée par délibération du Conseil du 28 juillet 2020 :

| Communes | Titulaires | Suppléants |
|----------------------|--|--|
| COMBRIT | Christian LOUSSOUARN Brice DURAND | André HAMON Hervé LE TROADEC |
| ÎLE-TUDY | Gilles MARTIN | Éric JOUSSEAUME |
| LE GUILVINEC | Christian BODERE Jean-Luc TANNEAU | Lénaïg LOPÉRE |
| LOCTUDY | Christine ZAMUNER Pierre QUILLIVIC | Arnaud CROGUENNEC Sylvain COSNARD |
| PENMARC'H | Gwenola LE TROADEC Jean-Marc BREN Jean-Pierre SAVINA | Gilles MERCIER Erwan SEZNEC |
| PLOBANNALEC-LESCONIL | Jean-Yves ROZEN Pascal LE LOC'H | Stéphane PESNEL Laurent GUICHAOUA |
| PLOMEUR | Jean-Yves LE FLOC'H Stéphane DAOULAS | Vincent FLOC'H Ludovic STEPHAN |
| PONT-L'ABBÉ | Stéphane LE DOARE Olivier ANSQUER David DURAND Jacques TANGUY | Éric LE GUEN Caroline CHOLET Laurent MOTREFF |
| ST JEAN TROLIMON | Jean-Edern AUBRÉE | Denis HEMON |
| TREFFIAGAT | Jean-Luc BILLIEN Nathalie CARROT- TANNEAU | Daniel LE PRAT |
| TREGUENNEC | Claude BOUCHER | Jean-Jacques XUEREB |
| TREMEOC | Pascal CLAISSE Daniel GOASGUEN | Jean L'HELGOUARC'H |

M. COSNARD faisait partie du collège électoral du SDEF en tant que membre suppléant. Il convient de procéder à son remplacement.

Le Président fait un appel à candidatures afin de nommer un nouveau suppléant pour la commune de LOCTUDY.

Christine ZAMUNER indique que Mathieu BEREHOUC accepte d'être suppléant.

Les élus de COMBRIT relèvent que la répartition est erronée à cause de la démission de M. DURAND, conseiller municipal. La répartition sera revue à l'occasion du Conseil communautaire du 30 juin 2022.

**En l'absence de question, le Président met au vote,
Le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, M. BEREHOUC, élu de LOCTUDY, en tant que suppléant pour siéger au collège électoral du SDEF en lieu et place de M. COSNARD.**

2. SAGE OUESCO

Suite à la démission de M. COSNARD qui était membre titulaire pour représenter la CCPBS auprès du SAGE OUESCO, il convient de nommer un conseiller communautaire comme représentant titulaire auprès de ce syndicat.

Le Conseil communautaire par délibération du 16 juillet 2020, a décidé de ne pas procéder à l'élection au bulletin secret de représentants de la CCPBS auprès des syndicats mixtes.

Considérant la nécessité de nommer un représentant titulaire auprès du SAGE OUESCO suite à la démission de M. COSNARD,

Considérant la répartition actuelle précisée ci-dessous,

| | Titulaires | Suppléants |
|---------------------------------------|---|--------------------------------|
| Comité syndical SAGE OUESCO | Éric JOUSSEAUME Jean-Louis BUANNIC Gwenola LE TROADEC Christian LOUSSOUARN Cyrille LE CLEACH Stéphane MOREL Danielle BOURHIS Sylvain COSNARD | Jean-Marc BREN Yves CANEVET |

M. JOUSSEAUME, vice-président à la CCPBS et Président du SAGE OUESCO, fait appel à candidature auprès des conseillers communautaires et indique : « *Jean-Marc BREN souhaiterait passer titulaire, je propose donc de proposer un suppléant pour le comité syndical SAGE OUESCO ; à moins qu'il y ait d'autres personnes qui souhaitent se positionner en titulaire au niveau du SAGE. Par contre, il nous faut un ou une volontaire pour être suppléant. Nous aurions trois élus de Penmarc'h en tant que membres titulaires.* »

Jean-Michel GAINÉ propose sa candidature en tant que suppléant.

Éric JOUSSEAUME informe : « *Pour assurer une représentativité au niveau des communes, l'idée serait donc que Jean-Marc BREN reste suppléant, et que Jean-Michel GAINÉ soit titulaire. J'en profite, pour passer un message ; on a eu un comité syndical OUESCO, et on a tremblé pour avoir le quorum, donc je passe un message à tous les titulaires, il n'y a pas que les gens du pays bigouden sud qui n'étaient pas en nombre suffisant, je rappelle qu'il est important lorsqu'on participe à des commissions, soit de prévenir quand on ne peut pas venir, et dans la mesure du possible essayer de se libérer quand on le peut pour être là. Cela arrive, il n'y a pas de soucis, mais je le rappelle car ça fait deux fois au niveau du comité syndical OUESCO qu'on est limite, et je sais que dans d'autres commissions, on a ce genre de difficulté. Je sais très bien que c'est compliqué, on a tous des emplois du temps qui sont très chargés, mais dans la mesure du possible, si vous savez que vous ne pouvez pas venir, je vous remercie de prévenir tôt de façon à ce qu'on reprogramme éventuellement la réunion si nécessaire.* »

Le Président demande si Gwenola LE TROADEC et Jean-Marc BREN veulent permuter. Jean-Marc BREN répond qu'il va lui demander.

Éric JOUSSEAUME ajoute : « *Oui, parce que c'est vrai que Jean-Marc BREN était présent et heureusement parce que cela nous a permis d'avoir le quorum. Vous verrez donc cela au niveau de PENMARC'H, merci. Etes-vous d'accord sur cette répartition, avec Jean-Michel GAINÉ en titulaire et on verra par la suite pour l'inversion ?* »

L'assemblée approuve.

**En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Jean-Michel GAINÉ pour siéger en tant que membre titulaire au sein du SAGE OUESCO en lieu et place de M. COSNARD.**

Renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Ouest Cornouaille

Éric JOUSSEAUME fait lecture du rapport en annexe : « *Je suis déjà de fait désigné par OUESCO pour représenter OUESCO au sein de la CLE, je ne vais donc pas me représenter au titre de la communauté de communes, ça ferait doublon et ce serait dommage. Nous devons désigner 3 élus, il est proposé Christian LOUSSOUARN qui fait partie de OUESCO et qui permettrait de représenter notre communauté de communes au sein de cette instance, Jean-Louis BUANNIC et Christine ZAMUNER qui sont membres du syndicat.* »

L'Association des Maires et Présidents du Finistère est saisie par la Préfecture du Finistère pour désigner les représentants de la CC du Pays Bigouden Sud au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion Ouest Cornouaille.

Selon l'arrêté de composition joint en [annexe 1](#), la CCPBS dispose dorénavant de trois sièges à cette instance.

**En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Christian LOUSSOUARN, Jean-Louis BUANNIC et Christine ZAMUNER pour siéger au sein de la CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion Ouest Cornouaille, pour la durée de la mandature 2020-2026 en qualité de membre titulaire.**

Les élus nommés devront compléter et signer une déclaration de candidature ([annexe 2](#)).

Ressources Humaines

1. Création d'un CST (Comité Social Territorial)

Éric JOUSSEAUME présente le rapport relatif aux ressources humaines.

Les CT/CHSCT sont en pleine évolution suite à l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique. En effet, l'[article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019](#) de transformation de la fonction publique a modifié l'[article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984](#) et prévoit la fusion des CT/CHSCT, à l'issue du

prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, au sein d'une nouvelle instance dénommée « Comité Social Territorial » (CST).

Le CST remplacera donc le CT et le CHSCT à l'issue des prochaines élections professionnelles le 8 décembre 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents (Pour mémoire : Effectifs Représentants 50 ≤ effectif < 350 agents - 3 à 5 représentants),

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif comptabilisé dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité est de : 146 agents composé comme suit :

| CST | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|----------------------|--------|--------|-------|
| TOTAL en Nombre | 58 | 88 | 146 |
| TOTAL en Pourcentage | 39,73% | 60,27% | 100% |

Considérant que par délibération en date du 28 juin 2018, le nombre de membres du CT/CHSCT a été fixé à 5,

Vu l'avis favorable de la commission RH réunie le 04/05/2022,

Vu l'avis favorable du CT/CHSCT réuni le 10/05/2022,

Considérant la consultation syndicale en cours, et sous réserve des avis favorables en retour,

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Crée un CST local,**
- **Fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 5 (2 femmes et 3 hommes),**
- **Fixe le nombre de représentants de l'EPCI titulaires au sein du CST à 5 (2 femmes et 3 hommes),**
- **Autorise le recueil de l'avis des représentants de l'EPCI.**

Le Président remercie Éric JOUSSEAUME pour ces points formels qui permettent à la collectivité de continuer à fonctionner normalement avec l'ensemble de ces 45 membres : « *Nous allons maintenant passer au point de présentation du bilan du SDIS. Je vous présente le capitaine Nicolas BELOUIN, qui est le chef de la compagnie de DOUARNENEZ qui regroupe notre territoire. Il y a désormais un rapport obligatoire du SDIS au sein des EPCI pour le rapport d'activités. Je vous annonce également ce soir que pour la présentation du rapport d'activités de la communauté de communes qui doit passer dans les différents Conseils municipaux, je viendrai, si vous en êtes d'accord, avec Éric JOUSSEAUME et*

Sandrine BÉDART faire le tour des communes, de façon à ce que tous les élus municipaux puissent sereinement poser les questions. Cela libèrera certains poids de cette présentation. Je pense que c'est un exercice agréable et normal que le Président, le premier vice-président et la DGS se déplacent dans l'ensemble des Conseils pour expliquer le rapport d'activités communautaire. Nous prendrons donc attache en septembre / octobre, selon vos dates de Conseils pour faire le tour du pays bigouden avec un grand plaisir si vous l'acceptez. Je donne la parole au capitaine BELOUIN. »

Divers – Présentation du Bilan du SDIS

1. Présentation du bilan du SDIS

Le chef de la compagnie de Douarnenez, Nicolas BELOUIN accompagné des chefs de centre concernés interviendront en séance pour présenter le bilan de l'activité opérationnelle sur le territoire.

Le capitaine BELOUIN remercie le Président et salue les conseillers communautaires. Il présente le bilan d'activité du SDIS.

Le Président remercie le capitaine pour son intervention : « *Comme vous l'avez dit, on a la chance sur notre territoire d'avoir 3 centres neufs, le dernier étant en finalisation de la restructuration du centre de Pont-l'Abbé, avec une date d'inauguration qu'on attend sur septembre. Il y a eu une fausse alerte sur la date ce matin. On a des outils performants pour accueillir les soldats du feu sur notre territoire, et c'est une bonne chose. Cela n'aurait pas pu se faire, et il faut le souligner, sans le concours financier des communes, puisque les douze communes ont mis la main à la poche, chacune sur leur territoire pour faire en sorte que ces outils puissent sortir, puisqu'on finance 66% du coût total de restructuration des centres de secours. Y a-t-il des questions ? Surveillance des plages, autre... ? »*

Christian LOUSSOUARN, conseiller communautaire et maire de COMBRIT, demande : « *Quelle va être votre politique dans les années qui viennent ? COMBRIT perd un poste de secours cette année ; on aura un poste sur COMBRIT et un sur l'ILE-TUDY, auparavant on en avait deux sur COMBRIT. »*

Le capitaine BELOUIN répond : « *Monsieur le Maire de COMBRIT, Monsieur LOUSSOUARN, ce n'est pas un dossier que je gère personnellement parce qu'on a un bureau spécialisé au niveau du SDIS qui est chargé de proposer des postes de secours, d'effectuer le recrutement des saisonniers et de positionner les bonnes personnes sur les plages, qui généralement ne sont pas des pompiers à l'année mais bien des pompiers qui sont recrutés sous la couverture 'pompiers volontaires' mais qui sont surtout des gens qui sont surveillants de baignade, BNSSA voire plus pour surveiller les plages. Il est coutume dans le Département, de proposer effectivement des surveillances de plage. Aujourd'hui, le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative a la possibilité de mettre en place des plages surveillées et il fait appel à qui il veut pour surveiller les plages, que ce soit des CRS, la police, une association ou les sapeurs-pompiers. Dans le Finistère, la culture, l'histoire fait que, et cela surprend en arrivant, beaucoup de postes sont surveillés par les sapeurs-pompiers, et il y a une logique qui contribue effectivement à faire en sorte que cela continue. Ce n'est pas forcément notre métier premier, mais il se trouve que la compétence a pu être acquise au fur et à mesure. Aujourd'hui, on arrive à deux particularités. La première, c'est une particularité organisationnelle qui a changé au niveau du service départemental, et je n'ai pas suffisamment de retour pour dire s'il y a une problématique liée à l'organisation du SDIS sur ces postes de secours et qui fait qu'on se retrouve sur certains postes, et il*

n'y a pas qu'à COMBRIT ; il y a aussi d'autres postes qui ont été supprimés au niveau départemental. Il y a un problème conjoncturel qui est une réalité. Aujourd'hui, on est dans une situation de « plein emploi », c'est-à-dire qu'il est très difficile de trouver des saisonniers, quel que soient les domaines, pendant l'été, et il se trouve que, malgré le nombre de postes ouverts, vous n'avez pas de candidatures pour faire tous les postes et toutes les saisons. Si vous avez 300 places, vous avez seulement 250 candidatures. Quand vous vous retrouvez à devoir prendre tout le monde, le bon comme le moins bon, et qu'en plus il en manque, il y a un moment donné où il faut choisir de supprimer certains postes, malgré les engagements premiers, pour réussir à répartir au mieux sur l'ensemble du Département la surveillance des postes de plage. Dans l'immédiat, je ne réponds que partiellement à votre question, mais je pense que les personnes qui ont suivi ce dossier sont bien conscientes de la problématique. Après, je pense que rapidement, à la fin de l'été, il y aura des décisions qui seront prises, soit on réduit la voilure et on propose uniquement ce qu'on est capable de faire par rapport au nombre de candidatures qu'on a eu, soit on part du principe qu'il y a une technique de réorganisation, peut-être faire des appels de saison plus tôt pour réussir à garder les saisonniers ou penser à faire venir les saisonniers dans le Finistère, puisque tous les Départements sont en concurrence sur le sujet. »

Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, Maire de l'ILE-TUDY, prend la parole : « *Le poste du TREUSTEL nous concerne tous les deux, on le partage et on le porte au niveau de notre SIVOM. C'est vrai que la question de Christian LOUSSOUARN, c'était aussi de savoir comment ça va évoluer. Est-ce que nous, on doit commencer à anticiper et se dire qu'il va falloir trouver d'autres solutions, d'autres façons de fonctionner ? Est-ce que, du côté du SDIS, vous avez toujours la volonté « d'offrir cette prestation ou pas », de manière à ce que nous puissions nous organiser pour pouvoir surveiller nos plages dans les années à venir. »*

Le capitaine BELOUIN répond : « *A l'heure d'aujourd'hui, il y a bien une volonté de la part du SDIS de poursuivre ; je ne pense pas que le sujet soit sur un problème de volonté. Par contre, je pense qu'il sera extrêmement important de pouvoir se réunir avec les services concernés au mois de septembre pour sentir comment le vent tourne et si, effectivement, vous aurez la nécessité de vous tourner vers d'autres services ou pas, en fonction du retour d'expérience qu'est capable de vous faire le bureau spécialisé. »*

Éric JOUSSEAUME ajoute : « *Au niveau de nos communes, on a peut-être un effort de communication à faire auprès des jeunes pour éventuellement leur proposer de se former pour pouvoir justement intervenir sur les plages... Peut-être que nous avons un vivier qu'on pourrait exploiter que nous n'exploitons pas aujourd'hui. Cela veut dire aussi que si on met en place ce genre de perspectives, il faut qu'on s'organise pour qu'ils soient formés de manière adéquate et que cela corresponde à un besoin pérenne. »*

Christian LOUSSOUARN demande le coût de la formation au SDIS pour un jeune qui est volontaire.

Le capitaine BELOUIN répond : « *Un saisonnier, c'est un faux sapeur-pompier volontaire. On lui met juste 'la couleur pompier', on lui fait un petit peu de vernis pendant trois jours au départ de la saison pour qu'il soit capable de jouer l'articulation entre la partie sauvetage, la partie prise en charge d'une victime sur une plage et la partie pompier ; qu'il sache un peu comment ça se passe et comment fonctionne une ambulance. Le coût est assez limité sur les trois jours. Et après comme c'est un statut de sapeur-pompier volontaire, en termes d'indemnités, cela signifie qu'il n'y a pas de charge proprement dite, contrairement à un vrai saisonnier où vous avez des charges pour l'employeur et également des cotisations pour l'employé. Actuellement, un sapeur-pompier volontaire qui est en saison, il faut savoir qu'il ne paie, sur sa fiche d'indemnités, aucune charge, c'est comme si c'était « du black autorisé » par l'État. Il ne cotise*

donc pas pour la retraite, mais il ne paie pas d'impôt dessus. Au choix du jeune de choisir de s'investir sur ce type d'emploi en sachant que ça ne compte pas pour la retraite. Du coup c'est un personnel qui est très mouvant et qui est très difficile de reconduire d'une année sur l'autre. C'est une première chose. C'est ce qui fait peut-être, mais je ne connais pas les tarifs en particulier, que le SDIS est plutôt bien positionné en termes de tarif par rapport à d'autres surveillances de plage. L'astuce est là, à voir si elle a vocation à se poursuivre ou pas, je pense que ce sera important de l'aborder en septembre. »

L'élaboration du plan d'action volontariat 2023-2025 est évoquée dans l'assemblée et il est notamment demandé quelques pistes sur ce point.

Le capitaine BELOUIN répond : « Déjà, il y a un historique sociologique chez les pompiers volontaires ; on est très souvent dans un cadre familial. Les pompiers volontaires sont pompiers parce que leur père, oncle, frère et sœur le sont. Il y a quelque chose qui se trame déjà dès l'enfance, et c'est là que les écoles de jeunes sapeurs-pompiers, comme on peut avoir à PONT-L'ABBE, à Cap Caval ou au Cap Sizun, sont très importantes, parce que c'est là que finalement la fibre est acquise, que tout se joue et que ces jeunes qui se retrouvent entre copains copines ont envie de poursuivre plus tard. Après évidemment, la vie fait son chemin ; il y a les études, le travail, et aujourd'hui la particularité par rapport à, il y a trente ou quarante ans, que les personnes ne vivent plus au même endroit où elles travaillent, où elles ont leurs activités ; donc avant on avait un profil « villageois » qui faisait que la personne était là très souvent, tout le temps. Aujourd'hui on a des gens qui choisissent de mettre en priorité leurs familles, leurs loisirs, qui travaillent parfois loin de leurs domiciles, qui ont des loisirs ailleurs et on est donc sur quelque chose d'extrêmement séquencé et des durées d'investissement qui se réduisent. Donc, comment fidéliser ? Finalement on sait déjà que c'est au niveau des jeunes que ça va pouvoir mieux prendre et mieux fonctionner. Ensuite parce que le profil de la personne qui a 40 ans qui arrive dans un centre de secours et qui dit 'Bonjour je suis disponible le jour, j'ai le permis poids lourd et j'aimerais être pompier', c'est rarissime. Généralement, il y a une fibre qui est entretenue depuis longtemps ; et c'est donc l'idée de maintenir absolument les écoles de jeunes sapeurs-pompiers. Il n'y en a pas à QUIMPER par exemple et c'est quelque chose que je trouve dommage sur une ville comme QUIMPER, alors qu'on a un maillage autour qui est quand même intéressant. Après, c'est de faciliter les choses au maximum, via les conventions qu'on peut faire avec les entreprises. La problématique qu'on rencontre, c'est que de plus en plus les sapeurs-pompiers évoluent dans des termes, on appelle ça les techniciens du risque. C'est-à-dire que, là-aussi, il y a trente ans, on rentrait dans une caserne, la sirène sonnait, on mettait les bottes et on partait en intervention. Aujourd'hui, ça ne marche plus comme ça ; déjà, il n'y a plus de sirène, et puis surtout, il y a une formation qui est importante, avec des délais administratifs qui sont très longs ; et le temps d'acquérir l'ensemble des domaines de compétences qui permettent de partir en intervention peuvent créer de la démotivation. Malheureusement on est tenu par des textes au niveau national qui font que c'est très difficile de passer outre. On est donc sur un niveau d'exigence qui est plus important avec des gens qui sont moins disponibles. C'est un problème de société. Comment on fait ? On essaie de favoriser les indemnités, d'améliorer le beurre dans les épinards même si la plupart des pompiers volontaires ne viennent pas pour des causes financières encore une fois, mais pour des causes culturelles parce qu'ils ont une image, ils aiment être présentés au niveau de leurs communes, ils aiment avoir une image auprès de leurs voisins, leurs amis, et c'est finalement la reconnaissance à travers leurs actions, à travers les médailles, les cérémonies que la valorisation du volontariat se fait le mieux. Cela n'empêche pas de chercher à augmenter les paliers financiers, et après on travaille sur les actions de communication comme celles qui peuvent se faire via le service communication du SDIS. On a une vidéo en projet actuellement qui donne l'envie à des personnes qui sont extérieures et qui se disent, « après tout, pourquoi pas moi ; est-ce que je ne serai pas pompier volontaire ? ». Il y a également des textes au

niveau national qui ont tendance un peu à saucissonner les formations, on le voit arriver avec un petit peu de crainte, c'est-à-dire que demain un pompier volontaire pourra ne faire que du secours à personne et monter en compétence dans le domaine du secours à personne sans faire d'incendie, sans faire de secours routier, justement parce qu'il y a des gens qui ne sont pas intéressés par l'incendie, ça leur fait peur, ou ils ne s'en sentent pas capables ; par contre porter assistance à une victime, ils s'en sentent capables. Et on se retrouve avec des textes qui évoluent pour saucissonner au maximum et permettre d'intervenir uniquement sur des compétences. Le problème, c'est que quand vous n'avez que des gens disponibles pour l'ambulance, et bien on a toujours nous un fourgon, où je rappelle que c'est le domaine de compétence exclusif des sapeurs-pompiers l'incendie, et il nous faut bien des gens à faire partir dans les fourgons. Si nous avons que des pompiers qui ne font que de l'ambulance, c'est un problème aussi. »

Le Président demande : « J'avais cru entendre que dans certaines zones très touristiques, il était possible justement d'avoir des saisonniers dans les centres de secours, en plus, de façon à pouvoir être sûr d'assurer des départs dans la journée. Si je dis cela, c'est que dans le pays bigouden sud, notre population estivale est multipliée par 3 ou 4, et dans certaines communes, par exemple à l'ILE-TUDY, c'est fois 10. Sauf erreur de ma part, je n'ai jamais vu, dans aucune de nos casernes bigoudènes, des saisonniers. »

Le capitaine BELOUIN répond : « C'est le cas pour Cap Caval, puisqu'il y a trois saisonniers qui viennent renforcer sur Cap Caval. Il y en a également trois sur Cap Sizun, un sur DOUARNENEZ ; c'est quelque chose qui commence à se mettre en place, et cette année, c'est pour moi la première fois que je participais au recrutement de saisonniers, on avait 3000 heures de potentiel sur l'ensemble du Département en saisonnier pour renforcer les centres de secours et on a eu que des candidatures pour 2500. Déjà, il faut qu'on puisse recruter des gens de l'extérieur, parce que si c'est pour mettre un pompier volontaire du centre de secours, qui était disponible, en saisonnier, on a changé la couleur mais finalement on n'a pas rempli plus que ça, et en même temps ces pompiers volontaires qui s'investissent toute l'année en étant d'astreinte et en étant payés au ras des pâquerettes, si on les recrute comme saisonnier pour les récompenser quelque part de leur investissement le reste de l'année, c'est bien normal qu'ils puissent monter de la garde pleine, donc être payés à taux plein en étant en garde dans un centre de secours parce qu'ils sont récompensés de l'investissement du reste de l'année et c'est en plus un choix et un arbitrage et un outil intéressant pour le chef de centre, sur le plan managérial de récompenser tel ou tel agent, en les proposant comme saisonnier dans leur centre de secours ou dans le centre de secours voisin. Oui, on a des saisonniers, mais là-encore, on a un problème de pénurie pour mixer entre les locaux et ceux qui viennent de l'extérieur pour réussir à tenir la couverture opérationnelle. On a encore une fois moins de candidatures qu'il y a de postes à pourvoir.

Anne PRONOST, conseillère communautaire, prend la parole : « Je n'ai pas de question, juste une remarque. On a la chance sur l'EPCI d'avoir deux formations de jeunes sapeurs-pompiers, et merci messieurs du temps que vous passez sur cet investissement parce que les hommes de vos casernes qui en plus forment les jeunes sapeurs-pompiers prennent cela en plus de leur temps. Merci de votre disponibilité, vous êtes tous des sapeurs-pompiers volontaires, vous connaissez mon garçon, qui a fait l'école des jeunes sapeurs-pompiers, qui aujourd'hui est dans une caserne, mais je sais que c'est énormément de temps pour vous et malheureusement chez nos jeunes (c'est une école, parce que ce n'est pas un centre de loisirs, ce n'est pas une récréation), il n'y a pas assez de jeunes qui sortent des sapeurs-pompiers qui intègrent vos casernes. Bravo pour ce que vous faites au niveau de ces formations. »

Le capitaine BELOUIN reprend la parole : *« Sur ces quelques mots réchauffant pour ceux qui s'investissent au quotidien, je vous propose d'écouter la présentation de l'adjudant-chef Loïs LE QUINTREC, chef de centre d'INIZAN. »*

L'adjudant-chef LE QUINTREC salue les conseillers communautaires et fait la présentation du centre d'INIZAN.

Le capitaine BELOUIN remercie l'adjudant-chef LE QUINTREC pour sa présentation et passe la parole au capitaine Sylvain BLEROT, chef de centre de Cap Caval pour sa présentation.

Le capitaine Sylvain BLEROT salue les conseillers communautaires et fait la présentation du centre de Cap Caval.

Le capitaine BELOUIN remercie le capitaine Sylvain BLEROT et passe la parole à l'adjudant-chef Cyrille JOLIVET, chef de centre de PONT-L'ABBE.

L'adjudant-chef Cyrille JOLIVET salue les conseillers communautaires et fait la présentation du centre de PONT-L'ABBE.

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, demande : *« Vous nous avez parlé de secours au niveau de la mer, j'imagine qu'il y a un partenariat avec la SNSM ; Comment ça se passe, comment vous fonctionnez ? »*

L'adjudant-chef Cyrille JOLIVET : *« Effectivement, là on n'est plus dans notre domaine de compétence propre. Il faut savoir qu'à partir du moment où on met les pieds dans l'eau, on parle de la bande des 300 mètres qui dépend du Maire. Pour résumer, l'autorité n'est plus le CODIS pour la partie secours, mais le CROSS. A partir du moment où on met les pieds dans l'eau, que ce soit le CROSS Corcen ou Étel en fonction de là où on est, au sud ou au nord, le CROSS gère l'ensemble des moyens, et le CROSS a à disposition des moyens de gendarmerie, des moyens SNSM, des moyens pompiers, des moyens privés, peut même détourner des bateaux ... Et nous, on ne fait que concourir aux moyens du CROSS, donc à partir du moment où on met les pieds dans l'eau également avec nos bateaux, ça veut dire qu'on rend compte sur la VHS sur le canal 16 ou sur le canal qui est dédié de nos actions, de nos positions et ce sont eux qui nous missionnent pour les actions dont ils ont besoin parce qu'ils ont un point de vue général et global sur l'intervention. L'idée, c'est de concourir avec les autres moyens de secours. La SNSM va avoir des bateaux plus importants, va peut-être, mais c'est de moins en moins vrai, mettre plus de temps à aller dans l'eau, mais ils ont des moyens plus lourds, plus importants, et avec de meilleures capacités. Nous, on peut intervenir rapidement, mais on nous appelle les 'lèche-cailloux', c'est-à-dire qu'avec nos petits zodiacs, on est capable d'aller rapidement sur zone et de faire du trait de côte, d'aller à proximité des falaises, d'aller dans les vagues, d'aller dans l'eau pour récupérer des personnes, des victimes, les extraire et soit faire la jonction avec la SNSM, soit faire la jonction directement sur terre. En fait, l'idée est vraiment de concourir, de rendre compte au CROSS pour que le centre puisse gérer l'ensemble de ses moyens et choisir la meilleure technique opérationnelle finalement pour sortir les victimes quel qu'elles soient. Je ne sais pas si cela répond à votre question ? »*

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, répond : *« C'est parce que vous êtes en effectif un peu réduit, on peut imaginer avec les chiffres que vous nous avez donnés ; et comme nous avons la particularité d'avoir beaucoup de communes littorales ... »*

L'adjudant-chef Cyrille JOLIVET : *« Oui, l'effectif, il y a le package de base pour le sapeur-pompier, le secours à personne, l'incendie, le secours routier, les opérations diverses, et pour ceux qui le souhaitent, faire en plus une spécialité qui pour les centres côtiers est la spécialité nautique. Cela demande du travail en plus, des formations en plus, des formations de maintien d'acquis en plus, donc concrètement si on arrive à 20% maximum par centre de secours qui est formé au sauvetage aquatique, c'est déjà pas mal. Effectivement, il faut que ces agents-là soient disponibles le jour où on a besoin d'eux sur un secours. Il va falloir combiner plusieurs centres et plusieurs sauveteurs aquatiques. Il n'est pas rare d'avoir un sauveteur aquatique qui part avec une voiture rejoindre un autre qui, lui, a un bateau et ils partent ensemble faire l'intervention et se mettre à disposition du CROSS. »*

Catherine MONTREUIL remercie l'adjudant-chef Cyrille JOLIVET pour sa réponse.

Christian BODERE, conseiller communautaire, indique : *« C'est vrai qu'on a beaucoup parlé d'interventions, mais est-ce que c'est votre rôle et qui est-ce qui fait de la prévention chez vous, est-ce qu'il y a des interventions auprès des écoles, sur les plages ? »*

L'adjudant-chef Cyrille JOLIVET répond : *« C'est vrai que j'ai passé très rapidement le volet back-office, tous les services qu'on peut avoir au niveau de la direction. Il y a prévention et prévention. Dans votre question, c'est la partie prévention de la population, du grand public ... Cela ne fait pas partie des missions du SDIS, cela dit on l'a fait quand même, je vais y revenir après. La première mission, par contre, obligatoire, qui fait partie des compétences des SDIS, quel qu'ils soient en France, c'est la prévention sur le plan administratif du terme. Cela consiste à faire toutes les études des établissements recevant du public qui sont amenés à se construire, que ce soit un hôtel, un cinéma ... ; et je suis bien placé pour le savoir puisque j'ai eu l'occasion de croiser certains d'entre vous dans mes anciennes fonctions en tant que préventionniste, et là, on rend compte au Maire et à la Préfecture. Cela permet d'indiquer au Maire et à la Préfecture le niveau de sécurité des établissements recevant du public. C'est quelque chose qui marche plutôt bien, la réglementation s'est construite au fur et à mesure des années et des sinistres. Si on prend un certain sinistre, comme la boîte de nuit en Isère, juste avant la mort du général De Gaulle, le 5 juillet, où on avait 135 jeunes qui sont morts dans une boîte de nuit parce qu'ils n'ont pas pu évacuer ; cet accident a forcément créé une évolution de réglementation et aujourd'hui la réglementation existe dès la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, il y a le respect des plans et des compartimentages. Aujourd'hui un établissement qui reçoit du public, il est bien construit, tout le monde peut évacuer, sans aucun problème, et si jamais il y a un sinistre, il doit péniblement pouvoir se propager en fonction des cellules et de la conception. La preuve, c'est qu'on a quasiment plus de mort dans les établissements recevant du public contrairement à certains hôtels en Russie ou un musée au Brésil l'année dernière avec tout ce que cela signifie en termes de perte. Même la cathédrale Notre Dame, oui certes elle a brûlé, oui il y a eu énormément de pertes mais on n'a pas eu de mort. Cela montre que c'est une réglementation qui est aboutie, le problème, c'est que c'est abouti au niveau ERP mais ça ne l'est pas au niveau pavillon. Chacun chez soi est libre de stocker ce qu'il veut, y compris des produits dangereux, y compris de laisser tout en bazar avec un risque de combustible, de comburant important, et le départ de feu qui va bien. Le problème, c'est qu'on a une très bonne prévention sur la partie ERP parce que c'est obligatoire, mais sur les pavillons, sur le grand public, on n'a pas. Ce n'est pas obligatoire au niveau des missions des SDIS. Cela dit, le SDIS 29 s'est quand même doté d'une unité composée de deux personnes avec quelques autres pompiers volontaires qui viennent participer via un camion qui s'appelle le camion «PREVENTY» et qui a pour vocation de faire de l'information auprès des écoles sur l'importance d'avoir un détecteur de fumée dans les chambres d'une maison, ou au minimum dans le couloir en partie haute, sur l'importance, quand on sent la fumée ou qu'on entend l'alarme pour un*

enfant de savoir évacuer, fermer la porte, appeler les pompiers ; ¾ des actions qui sont entendables pour n'importe quel enfant de 7, 8, 9 ans et après progressivement, peut-être déjà éventuellement, d'amener certains jeunes pompiers volontaires à avoir une vocation, mais surtout, de travailler là où surtout aujourd'hui on a des gens qui meurent en incendie, c'est vraiment sur l'absence de détection au départ et les actions toutes simples et toutes bêtes qu'on peut faire chez soi à la maison. On a bien un camion « PREVEN'TY », qui circule dans le Département sur l'ensemble des écoles, avec un champ et un déploiement sur plusieurs années pour essayer de faire de l'information auprès du plus grand nombre. On va même essayer d'amener les personnes qui animent sur l'Île de Sein au cours du mois de septembre. »

Le Président demande : *« J'ai entendu les trois chefs de centre dire que leur activité était à la hausse. Evidemment il y a eu des regroupements, des modifications, entre avant covid et aujourd'hui, mais clairement, par rapport aux chiffres de 2019, est-ce qu'on est vraiment en augmentation d'interventions sur le pays bigouden ? Si oui, qu'est-ce qui l'explique ? C'est notre attractivité, plus d'habitants ? ou plus de secours aux personnes parce que plus de personnes isolées et qui appellent parfois les pompiers parce qu'il n'y a plus personne autour d'elles pour s'en occuper ? Vous avez un peu regardé cela ? »*

L'adjudant-chef Cyrille JOLIVET répond : *« Oui, si on fait une abstraction des années 2020/2021 qui ne sont pas représentatives effectivement, on voit qu'il y a une augmentation progressive dans le temps du nombre d'interventions. Elle est dû à plusieurs choses. Effectivement, il y a un bassin avec une augmentation de la population qui entraîne mécaniquement forcément une augmentation du nombre d'interventions. Mais il y a aussi surtout le fait que les sapeurs-pompiers sont appelés de plus en plus pour tout et n'importe quoi, et si on va dans le détail, on s'aperçoit notamment que les sapeurs-pompiers sont de plus en plus dérangés pour des carences de transport sanitaire. Par exemple, monsieur ou madame qui a besoin d'aller à l'hôpital et donc d'un transport sanitaire, il n'y a aucune entreprise d'ambulance privée sur le secteur, du coup on fait appel aux pompiers. Aujourd'hui, c'est un vrai souci parce que ça signifie qu'on mobilise des sapeurs-pompiers qui ne sont pas forcément trop disponibles sur des interventions qui ne sont pas des missions d'urgence et qui ne sont pas dans leur « cœur de métier » ; alors imaginez encore pire, un agent qui a une convention dans son entreprise pour partir en intervention, qui est une intervention qui consiste juste à amener monsieur à l'hôpital parce que aucune ambulance privée n'a pu le faire, là, on n'est plus dans notre cœur de métier. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, quand on arrive sur des potentiels opérationnels très bas sur certains jours, quand je parlais de 200 pompiers au lieu de 400, on appelle le 15, et on leur dit « stop, on ne prend plus de carence, on est trop juste en termes de potentiel opérationnel, donc là, pendant ¾ heures, vous vous débrouillez, si vous avez des carences, vous faites venir des ambulances de plus loin, mais, nous, on ne les fait pas, on garde nos pompiers pour les missions d'urgence. On est obligé de réduire la voilure de cette manière-là, sinon ça ne peut pas fonctionner. »*

Christian LOUSSOUARN, maire de COMBRIT et conseiller communautaire : *« Je vais quand même poser ma question. Il arrive malheureusement fréquemment qu'il y ait des problèmes d'hydrocarbure dans les ports, je parle des fuites de cuves de bateaux, j'ai eu un exemple il y a quelques temps sur la cale de Sainte Marine. Vous êtes intervenus, mais j'ai cru comprendre qu'il est nécessaire que vos moyens pour bloquer ces pollutions sur l'eau arrivent de la région brestoise. Est-ce que c'est le cas, ou est-ce qu'en local vous avez de quoi créer un barrage assez conséquent pour éviter que la pollution se répande ? »*

L'adjudant-chef Cyrille JOLIVET répond : « *Sylvain BLEROT est intervenu récemment sur ce genre de pollution. S'il souhaite prendre la parole, parce que je pense qu'il connaît très bien le sujet. On a des moyens de barrage bien évidemment, mais pas dans tous les centres de secours en fonction des zones qui sont concernées ; et là-encore, on ne fait que palier l'urgence et de contenir autant qu'on peut le pire. On n'est pas dans nos missions premières, faire un barrage, oui, peut-être se mettre effectivement en aspiration, mais généralement c'est assez limité, ce ne sont pas les interventions qu'on fait le plus, ce n'est pas celles pour lesquelles on est le mieux dimensionné et surtout, il y a d'autres organes, comme la DREAL, qui sont chargés de surveiller et de prendre les mesures qui vont bien pour surveiller ces pollueurs. »*

Le capitaine Sylvain BLEROT prend la parole : « *Pour être intervenu sur la gestion opérationnelle sur cette opération-là, effectivement, il y a eu des moyens qui sont venus d'un petit peu partout, notamment des moyens de QUIMPER, et il a fallu compléter les moyens justement par la mutualisation des collègues de BREST. C'était une intervention de longue durée, qui a quand même était assez difficile, puisqu'elle a duré jusqu'au lendemain ; ça a été assez technique pour extraire le bateau, et c'est vrai qu'on a besoin aussi de spécialistes et bien souvent les spécialistes sont basés dans les grands pôles, d'où leur nécessité sur les lieux et les délais qui peuvent parfois paraître un peu longs. »*

Le Président invite les pompiers à partager le verre de l'amitié : « *Juste pour les élus, vous avez trouvé sur la table une petite plaquette « nouveau logo, exprimez-vous », je vais donner la parole à Stéphane MOREL, qui, avec Miguel PIMENTEL et les équipes, fait ce travail, pour qu'il vous explique la démarche. »*

Le capitaine BELOUIN remercie les conseillers communautaires pour leur attention.

Les conseillers communautaires applaudissent.

Stéphane MOREL, prend la parole : « *Merci beaucoup, merci pour les pompiers bien-sûr, je ne me permettrai pas de voler la vedette aux pompiers. Un petit mot pour vous donner des nouvelles fraîches, et déjà vous dire que s'agissant de cette démarche, elle est pilotée par l'équipeur communication de la communauté de communes, qui s'est consolidée depuis le 1^{er} mai comme chacun le sait avec l'arrivée d'une chargée de communication éditoriale qui s'appelle Marine GOUNANT, qui a pris ses fonctions sous la houlette de Miguel PIMENTEL, qui prend ses repaires parmi nous et qui arrive avec beaucoup d'idées et d'énergie, ce qui va effectivement nous apporter encore un souffle nouveau et surtout nous permettre de gagner encore en réactivité et en force de frappe au niveau communication. Donc, le projet que vous avez sous les yeux traduit une chose, c'est que le pays bigouden sud évolue, vous en êtes, mesdames et messieurs les élus, acteurs, et aussi les techniciens de la communauté de communes. Ce pays bigouden évolue à travers aussi un projet de territoire en gestation dont vous êtes aussi acteurs et actrices et merci pour vos participations régulières et votre implication lors des différents ateliers qui ont été organisés par QCD. Donc il y a là une dynamique collective, dynamique de territoire, qui va de pair avec le nécessité d'un re lifting en termes d'image. Il y a donc une nouvelle image, un nouveau logo, une nouvelle identité graphique qui nous appartient de faire évoluer. Ce projet de refonte c'est d'abord un projet participatif et ce document que vous avez sous les yeux le traduit très bien en dernière page ; il y a tout un process qui est de nature à mettre à contribution les bigoudènes, les bigoudens, les élus, les pompiers bénévoles professionnels pour participer à une enquête finalement. Cette démarche prend la forme déjà d'une diffusion très importante dans les boîtes aux lettres dès le 21 de ce mois-ci, du 21 au 25 mai ; il y a donc une diffusion du document que vous avez sous les yeux et entre les mains qui sera effective, avec ensuite une possibilité de retour selon plusieurs modalités. La première et probablement*

la principale se sera par le biais des réponses en ligne, mais aussi la possibilité pour les répondants de contribuer en déposant dans chacune des douze communes du territoire dans une urne, ce qui sera aussi le cas au niveau de la communauté de communes puisqu'une urne sera mise à disposition des participants. Cette contribution des administrés sera de nature à servir de matière à inspirer l'équipe créative qui travaillera, qui travaille d'ores et déjà sur ce projet. Je rappelle que c'est un projet qui est complètement interne à la communauté de communes, les seules dépenses concernent le processus d'enquête que nous activons. C'est important de le souligner. Pendant un mois, vous pourrez participer, faire cas de vos inspirations sur notre pays bigouden sud. Au terme de cette démarche, les ingrédients seront dans un magnifique shaker et plusieurs logos, trois, seront présentés et donneront lieu ensuite à une approche par vote de notre part et de la part d'ailleurs des participants. Le cap que l'on se donne sur cette démarche participative est clairement, du 1^{er} au 30 juin, si on résume, on peut répondre au questionnaire ; du 1^{er} juillet au 15 septembre, on synthétise les réponses et on procède à la création de trois logos qui répondent donc à vos aspirations et celles de tous les participants ; le 16 septembre on présente les trois propositions de logo sur le site et sur les réseaux sociaux pour déterminer quelle piste parmi ces trois logos recueille le plus de suffrage. Un vote sera effectif du 16 au 30 septembre. Vous voterez pour le logo parmi les trois qui vous plaît le plus, et on se donne pour objectif avec Miguel PIMENTEL de présenter notre nouveau logo pour la mi-octobre. Voilà le cap qui est donné à cette démarche participative. Merci pour votre attention et merci à Miguel de piloter ça d'une main de maître. On a beaucoup de chance d'avoir Miguel, mais cela reste entre nous. Des questions ? »

Le Président précise qu'il n'y a pas de question puisque Stéphane MOREL a été très clair dans ses explications puis poursuit : « *C'est vrai que, comme Stéphane MOREL l'a dit, c'est un moment important. Il y a un certain nombre de communes qui ont refondé leur logo parce que c'est quelque chose qui au premier abord doit donner un tempo, une logique, une dynamique dans laquelle se trouve la commune et donc je pensais avec les équipes et différents élus qu'il était important que notre logo communautaire prenne un petit coup de lifting aussi. Je pense qu'aujourd'hui, quand on voit le logo tout seul, on ne devine pas que c'est celui du pays bigouden sud, il pourrait très bien être mis n'importe où dans n'importe quel organisme de France. Il intervient également à un moment où on finalise notre projet de territoire, le pacte de gouvernance, on se réinterroge aussi sur toute notre stratégie touristique et nautique de la SPL ; et puis, on va fêter deux anniversaires très importants pour la communauté de communes, nos 100 ans et nos 30 ans. Nos cent ans, parce qu'en juin ou juillet 2023 on fêtera les 100 ans de la création du SIVOM sur l'eau, qui a été la base historique de la création de la communauté de communes, et les trente ans, puisque cela fait 30 ans que nous sommes sous cette forme de communauté de communes, EPCI, où le SIVOM est devenu la communauté de communes et c'est donc important qu'à cette occasion-là on puisse ensemble avec la participation active de l'ensemble de nos administrés, sortir un nouveau logo qui est notre identité aujourd'hui, au 21^{ème} siècle. Je vous remercie pour votre participation, et pour ceux qui ont quelques minutes, je vous invite à partager le verre de l'amitié avec nos sapeurs-pompiers qui sont restés parmi nous au bar du centre culturel de Loctudy. »*

Le Président clôt la séance à 19h40.

La secrétaire de séance,

Christine ZAMUNER

PROCES VERBAL

Le Président,

Stéphane LE DOARE

